Image not found or type unknown

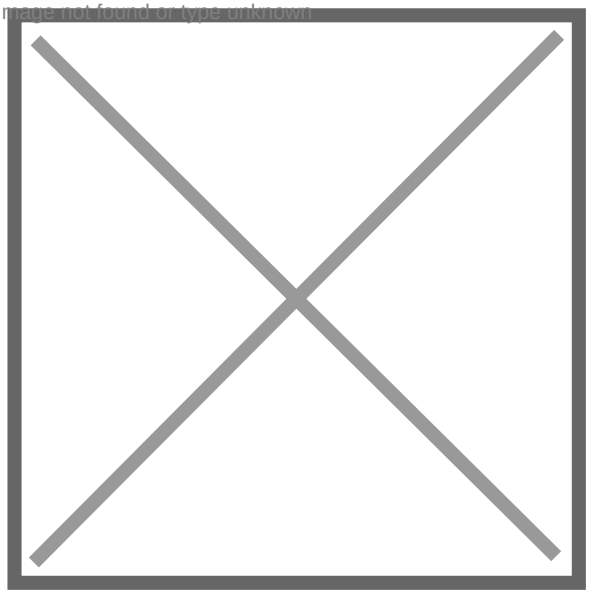

Probleme de paiement sur internet et amande majorée

Par **laeti12000**, le **31/08/2012** à **00:35**

Bonjour,

voila le 27 mai 2012 je me suis fais flacher sur l'autoroute et je recois l'amande de 135 euros le 05/06/2012 . je ne conteste pas l'amande je suis en tort et je prend sur moi. donc il est indiqué sur le pv que si je paye par internet avant 30 jours je paye que 90 euros et bien sur pert quand meme les points se qui est normal. donc le 5 juillet je vais sur le site pour payer , je donne mon adresse mail et je paye en ligne. quelque instant plus tard je recoit un mail de confirmation que je lis sur mon téléphone portable car j'etais sortis aussitot. pour moi tout etais ok. hier je recois une lettre recommandée du fameux pv avec une majoration qui se transforme a 375 euros stipulant que j'ai pas payer l'amande.
je suis aller voir ma boite mail pour retrouver le paiement . pas moyen de la retrouver . jai effacer tous mes mails quotidiennement. je regarde sur mes relever bancaire et effectivement le prelevement n'aparé pas. je suis certaine d'avoir fais la transaction et d'avoir recu un mail. y'a t'il eut un beug sur leur site?? comment puis je contester cette majoration et demander a payer les 135 tt de suite ??
on t il une trace de mon paiment avec mon adresse mail? a qui dois je m'adresser?
je ne peux pas m permettre de payer ses 375 euros. je suis au slic et seule avec une enfant

Par **Tisuisse**, le **31/08/2012** à **08:05**

Bonjour,

Le délai de 30 jours ne débute pas au jour où vous avez reçu votre avis de contravention mais au jour où cet avis vous a été expédié, donc le jour où il a été rédigé par l'administration. Relisez votre avis de contravention, cela doit être marqué dessus.

Par **alterego**, le **31/08/2012** à **08:21**

Bonjour,

Contester est évidemment toujours possible, mais contester quoi ?

La seule preuve d'un paiement est le débit du compte du débiteur.

Adressez un courrier RADAR relatant les faits accompagné d'un règlement de 90€ et demandez la remise gracieuse de la majoration.
Espérez que votre requête soit prise en considération.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **31/08/2012** à **08:29**

La requête est possible mais il reviendra à l'amende forfaitaire, pas à l'amende minorée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés